



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 84/41

Le 14 décembre 1984

Plateau continental (Jamahiriya arabe libyenne/Malte)

Déroulement de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Entre le 6 et le 14 décembre 1984, la Cour a entendu les plaidoiries présentées au nom du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne en l'affaire du Plateau continental (Jamahiriya arabe libyenne/Malte).

Ont pris la parole dans cette phase de la procédure orale :
M. A. El-Murtadi Suleiman, agent de la Jamahiriya arabe libyenne;
sir Francis Vallat, MM. H. Briggs, G. Jaenicke, J.P. Queneudec, C.A. Colliard,
L. Lucchini, K. Highet and D. Bowett, conseils et avocats.

Le Gouvernement de Malte avait présenté ses thèses entre le 26 novembre et le 3 décembre 1984. Des plaidoiries avaient été prononcées par S.Exc. M. E. Mizzi, agent de Malte; MM. E. Lauterpacht, P. Weil et I. Brownlie, conseils.

Avec la présentation de l'argumentation libyenne se termine le premier tour de plaidoiries. La procédure orale s'achèvera après une nouvelle série d'audiences qui commencera le lundi 4 février 1985.